

Date de la convocation :
19 juin 2009

Le 1^{er} juillet 2009, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno JONCOUR, Maire.

Date d'affichage de la convocation :
19 juin 2009

Membres présents : Mme DIOURON (arrivée à la délibération n°9), MM. MAYEUX, BONNIN (arrivé à la délibération n°2), Mme RAULT, M. DELOURME, Mme LE GAGNE, MM. BLEGEAN, GUENIFFEY (arrivé à la délibération n°1), Mme SEITE, Adjoints.

Nombre de conseillers municipaux :

MM. LE RUN, FUAN (arrivé à la délibération n°5), ROBERT, Mme MINET, MM. CROCHET, LORANT, MARMIGNON, Mmes SOULIMAN, PIAT, DE LAVENNE, M. DREVES (arrivé à la délibération n°11), Mmes LE GONIDEC, COTTRET, LEBRETON, GRONDIN, MM. BEN ABDELWAHAB, LE BERE (arrivé à la délibération n°12), BOIVIN, Mmes LEFAUCHEUR, HUBERT (arrivée à la délibération n°2), M. LE GUERN, Mmes GACEL (arrivée à la délibération n°1), GUYONNET, MEYER, M. BOURQUARD, Conseillers Municipaux.

• **en exercice**43

• **Présents à l'ouverture** ..27

• **Absents ayant donné pouvoir**..... 10

• **Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir** : 0

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. CADEC donne pouvoir à Mme GRONDIN
- Mme DIOURON donne pouvoir à M. MAYEUX (jusqu'à la délibération n°8 incluse)
- Mme BLEVIN donne pouvoir à M. GUENIFFEY
- Mme BOT donne pouvoir à M. CROCHET
- Mme RIO donne pouvoir à Mme LEBRETON
- M. ALIPOUR donne pouvoir à M. MARMIGNON
- M. BENAY donne pouvoir à M. ROBERT
- Mme BOULDE donne pouvoir à Mme LE GAGNE
- M. LE BERE donne pouvoir à Mme MEYER (jusqu'à la délibération n°11 incluse)
- M. IBNYASSIN donne pouvoir à Mme GUYONNET

Transmission en Préfecture le :

07 juillet 2009

Sorties et entrées des adjoints et conseillers municipaux pendant la séance :

- Sorties de M. BOURQUARD à la délibération n°5, retour à la n°6 et à la n°8, retour à la n°9
- Départ de Mme RAULT à la délibération n°14
- Sortie de Mme GACEL à la délibération n°17, retour à la n°19
- Sortie de Mme DELAVENNE à la délibération n°24 , retour à la n°25

Date d'affichage du compte-rendu :

08 juillet 2009

Publication au recueil des actes administratifs le :

Secrétaire de séance :

- M. MARMIGNON

le 08 juillet 2009
(sauf les n° 2 et 29)

La séance est levée à 21 heures 05

Notification des délibérations n° 2 et 29

le

1 - Syndicat de Gestion du Pole Universitaire – Avenant n° n°7 à la convention du 1^{er} septembre 1991 - Mise à disposition d'un agent municipal

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 7 à la convention signée le 1^{er} septembre 1991 portant mise à disposition d'agents de la ville auprès dudit S.G.P.U., tel qu'annexé à la délibération. Monsieur le Maire est autorisé à signer cet avenant n° 7.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 29

Pouvoirs : 10

Total : 39

Exprimés : 37

Voix Pour : 37

Voix Contre : 0

Abstentions : 2

(M. LE BERE, Mme MEYER)

2 - Emploi de responsable qualité et système de management environnemental - Actualisation de la délibération du 29 janvier 2001

Le Conseil Municipal décide de l'actualisation de la délibération du 29 janvier 2001 relative à l'emploi de "responsable qualité et système de management environnemental" au sein du service des eaux et de l'assainissement, pour une durée de 3 ans, renouvelable à compter du 1^{er} juillet 2009, fixe les conditions de rémunération de cet emploi de la manière suivante :

- ✓ à compter du 1^{er} juillet 2009, sur la base de l'indice brut 492 par référence au 4^{ème} échelon du grade d'ingénieur territorial,
 - ✓ à compter du 1^{er} septembre 2010, sur la base de l'indice brut 540 par référence au 5^{ème} échelon du grade d'ingénieur territorial.
- et précise que les autres termes de la délibération relatifs à la durée maximum de chaque contrat, au régime indemnitaire et à la prime de fin d'année demeurent inchangés.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 31

Pouvoirs : 10

Total : 41

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstention : 0

3 - Acquisition de véhicules d'occasion - Autorisation à signer les marchés

Le Conseil Municipal approuve les termes du marché établi pour chacun des lots concernés et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés suivants avec l'entreprise BERVAS :

- Lot n°1 : "Fourgonnette 3m³" pour un montant total de 5 850,00 € T.T.C ;
- Lot n°2 : "Fourgonnette 3m³" pour un montant total de 6 850,00 € T.T.C ;
- Lot n°4 : "Fourgonnette 3m³" pour un montant total de 10 902,00 € T.T.C ;
- Lot n°9 : "Fourgon 13m³" pour un montant total de 10 380,00 € T.T.C ;
- Lot n°10 : "Châssis cabine benne 3,5 tonnes" pour un montant total de 16 410,00 € T.T.C ;
- Lot n°12 : " Châssis cabine benne 12 tonnes " pour un montant total de 30 387,00 € T.T.C.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY

Présents : 31

Pouvoirs : 10

Total : 41

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstention : 0

4 - Impression du journal municipal "Le Griffon" - Autorisation à signer les marchés

Considérant la décision prise par la commission d'appel d'offres le 15 juin 2009 en ce qui concerne l'attribution de ce marché pour un montant annuel minimum de 30 000 € HT et un montant annuel maximum de 90 000 € HT, le Conseil Municipal approuve les termes du marché dans ces conditions et autorise Monsieur le Maire à signer ledit marché avec l'entreprise CORLET ROTO déclaré attributaire.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY

Présents : 31

Pouvoirs : 10

Total : 41

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstention : 0

5 - 8^{ème} édition des Terralies – Attribution d'une subvention

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention de 15 000 € au Comité d'Organisation des TERRALIES pour l'organisation de leur 8^{ème} édition qui s'est tenue les 29, 30 et 31 mai 2009.

RAPPORTEUR : Mme SEITE

Présents : 31

Pouvoirs : 10

Total : 41

Exprimés : 38

Voix Pour : 38

Voix Contre : 0

Abstentions : 3

(M. LE BERE, M. BOIVIN, Mme MEYER)

6 - Prim'hosltein – Attribution d'une subvention

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention de 5 000 € au Comité d'Organisation des Prim'Holstein pour l'organisation de leur manifestation qui s'est tenue les 29, 30 et 31 mai 2009.

RAPPORTEUR : Mme SEITE

Présents : 32

Pouvoirs : 10

Total : 42

Exprimés : 31

Voix Pour : 31

Voix Contre : 0

Abstentions : 11

(M. LORANT, M. LE BERE, M. BOIVIN, Mme LEFAUCHEUR,
Mme HUBERT, M. LE GUERN, Mme GACEL, M. IBNYASSIN,
Mme GUYONNET, Mme MEYER, M. BOURQUARD)

7 - Union du commerce "Les Vitrites de Saint-Brieuc" – Attribution d'une subvention

Le Conseil Municipal décide d'attribuer aux "Vitrites de Saint-Brieuc" une subvention de 18 200 € pour l'année 2009, approuve les termes de la convention financière conclue jusqu'au 31 décembre 2009 entre la Ville et "Les Vitrites de Saint-Brieuc" annexée à la délibération et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

RAPPORTEUR : Mme SEITE

Présents : 32

Pouvoirs : 10

Total : 42

Exprimés : 38

Voix Pour : 38

Voix Contre : 0

Abstentions : 4

(M. DELOURME, M. LE BERE, M. BOIVIN, Mme MEYER)

8 - Vente de matériel nautique

Le Conseil Municipal décide de mettre en vente les biens inutilisés par le service Jeunesse.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 31

Pouvoirs : 10

Total : 41

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstention : 0

9 - Secteur Jeunesse - Subventions aux associations – Année 2009 – Second volet

Le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions suivantes :

Objet	Association	nature	Montant
Fonctionnement général de l'association	Le Cercle	Fonctionnement Soutien au poste de direction Soutien au poste administratif	0 € 16 790 € 29 326 €
Accueil jeunes quartiers SUD	Le Cercle	Fonctionnement pédagogique Entretien du local Soutien au poste	700 € 724 € 15 000 €
Accueil jeunes quartiers EST	MJC du Plateau	Fonctionnement pédagogique Soutien au poste	15 500 € 13 000 €
Accueil jeunes quartiers OUEST	MJC du Plateau	Fonctionnement pédagogique Soutien au poste	15 000 € 43 000 €
Action "Zéro, La Tolérance Zéro"	INVSTI	Soutien au projet	1 000 €

approuve les termes des conventions financières avec le Cercle et la MJC du Plateau et autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions annexées à la délibération.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 33

Pouvoirs : 9

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

10 - Programme de Réussite Educative - Convention entre la Ville et la Caisse des Ecoles – Attribution de subvention

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention à conclure avec la Caisse des Ecoles Publiques de SAINT-BRIEUC afférente à l'exercice 2009, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et décide l'attribution à la Caisse des Ecoles Publiques de SAINT-BRIEUC d'une subvention d'un montant total de 88 500 € au titre de l'année 2009 se répartissant en un acompte de 25 000 € accordé par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2008 et un solde de subvention de 63 500 € versé après signature de la convention annexée à la délibération.

RAPPORTEUR : Mme RAULT

Présents : 33

Pouvoirs : 9

Total : 42

Exprimés : 40

Voix Pour : 40

Voix Contre : 0

Abstentions : 2

(M. LE BERE, Mme MEYER)

11 - Ecoles publiques briochines - Classes de découvertes – Participations 2009/2010

Le Conseil Municipal décide l'augmentation de la participation financière de la Ville de Saint-Brieuc aux "classes découvertes avec hébergement", organisées à partir de la rentrée 2009/2010 par les écoles élémentaires publiques briochines, aux conditions suivantes :

- Durée : 3 jours consécutifs minimum, 5 jours consécutifs maximum,
- Taux maximal de participation (pour activités + hébergement + déplacement)
 1. pour un élève et par jour : 7,65 €
 2. pour un élève et par jour, en ZEP et ZUS : 10,40 €.

et décide que ces participations aux "classes découvertes avec hébergement" seront versées aux associations gestionnaires des activités scolaires sur présentation d'un état visé par la Direction d'école comportant les dates de la classe de découvertes, le nombre de jours sur site, et le nombre d'élèves et de classes ayant participé au séjour.

RAPPORTEUR : Mme RAULT

Présents : 34	Pouvoirs : 9	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

12 - Restauration scolaire/Accueil périscolaire – Tarifs année scolaire 2009/2010

Le Conseil Municipal adopte les tarifs de l'année scolaire 2009/2010 liés à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire tels que figurant dans la délibération.

RAPPORTEUR : Mme RAULT

Présents : 35	Pouvoirs : 8	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

13 - Restauration scolaire/Accueil périscolaire - Règlement intérieur

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur lié à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : Mme RAULT

Présents : 35	Pouvoirs : 8	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

14 – Subventions aux associations culturelles et équipes artistiques – Année 2009 / 4ème tranche

Le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions figurant dans le tableau annexé à la délibération, représentant un montant total de 95 946 €, approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Saint-Brieuc, le Département des Côtes d'Armor et la Région Bretagne avec l'association "la Compagnie du Chien Bleu" pour les années 2009-2010-2011, approuve également les termes des conventions financières avec les associations, l'Amicale Laïque; l'Orchestre d'Harmonie, Sonerien Ha Kanerien Vreizh et autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Présents : 34	Pouvoirs : 8	Total : 42	Exprimés : 41
Voix Pour : 41	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1 (M. BOURQUARD)

15 - Conservatoire de musique et de danse, bibliothèques municipales, musée d'art et d'histoire – Demande de subventions auprès de la DRAC Bretagne

Le Conseil Municipal s'engage à réaliser les opérations dont les budgets sont présentés en annexe de la délibération et décide de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne – Ministère de la Culture et de la Communication – le versement des subventions concernant ces opérations, soit :

Dans le domaine de la musique et de la danse

- 146 300 € pour le fonctionnement du conservatoire de Saint-Brieuc,

Dans le domaine des bibliothèques :

- 8 00 € pour la restauration d'un portrait de Louis Guilloux dans le cadre d'une exposition organisée en janvier 2010

Dans le domaine du musée :

- 5 500 € pour une exposition "Georges de Kerever, photographies" incluant les actions en faveur du public handicapé
- 12 000 € pour la création d'un service des publics

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Présents : 34	Pouvoirs : 8	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

25 - Syndicat intercommunal pour l'accueil des gens du voyage – Participation de la Ville de Saint-Brieuc – Solde année 2009

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au Syndicat Intercommunal pour l'Accueil des Gens du Voyage le solde d'un montant de 8 232,35 € au titre de la participation financière de la Ville pour l'année 2009.

RAPPORTEUR : M. BONNIN

Présents : 34

Pouvoirs : 8

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

26 - Aires d'accueil des gens du voyage – Fixation du prix du stationnement et de la répercussion des consommations individuelles de fluide et d'énergie

Le Conseil Municipal maintient jusqu'au 31 décembre 2009 le prix du stationnement à 2 € par jour et par emplacement, maintient également la répercussion des consommations d'eau jusqu'au 31 décembre 2009 à 2.856 € le m3 (délibération Conseil Municipal n° 21 du 16 décembre 2008), fixe la répercussion des consommations d'électricité à compter du 1^{er} juillet 2009 à :

- 0.092 € le KW sur la période dite d'été ;
- 0.165 € le KW sur la période dite d'hiver .

adopte pour l'avenir le principe d'une majoration :

- du prix du KW électrique au prorata des augmentations fixées par ERDF ;
- du prix de m3 d'eau décidé au 1^{er} janvier de chaque année par le conseil municipal.

et décide que ces tarifs et augmentations de tarifs seront uniformément pratiqués sur l'aire d'accueil de Chaptal et du Légué.

RAPPORTEUR : M. BONNIN

Présents : 34

Pouvoirs : 8

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

27 - Solidarité/Santé – Subventions aux associations – Fonctionnement et projets - Année 2009

Le Conseil Municipal décide l'attribution pour un montant total de 85 834 € conformément aux tableaux annexés à la délibération, soit 85 435 € pour les subventions de fonctionnement et 399 € pour les subventions aux projets.

RAPPORTEUR : Mme LE GAGNE

Présents : 34

Pouvoirs : 8

Total : 42

Exprimés : 40

Voix Pour : 40

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 2
(M. DELOURME, Mme LEFAUCHEUR)

28 - Avenant à la convention entre la Ville et la Crèche Associative Pirouette Prolongation de durée

Le Conseil Municipal décide de prolonger jusqu'au 31 décembre 2009 la durée de la convention approuvée par délibération n° 15 du 23 mai 2006, approuve les termes de l'avenant n° 1 annexé à la délibération prenant en compte cette modification, confirme le mode de calcul de la prestation de service horaire versée par enfant briochin accueilli à 45 % du prix de revient plafond horaire retenu chaque année par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

RAPPORTEUR : Mme LE GAGNE

Présents : 34

Pouvoirs : 8

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

29 - Personnel – Régie Municipale des Pompes Funèbres – Rémunération relative au poste de direction (examen à huis clos)

Le Conseil Municipal décide de fixer la rémunération annuelle de la Directrice de la Régie Municipale des Pompes Funèbres à 34 669,32 € bruts à compter du 1^{er} juillet 2008 et à 34 773,12 € bruts à compter du 1^{er} octobre 2008, par référence à l'Indice Brut 770 – Indice Majoré 634. Ce montant suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique, décide également de lui attribuer la prime annuelle d'un montant de 1482.14 €, versée aux agents municipaux briochins en juin et en novembre.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 34

Pouvoirs : 8

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

1 – ACTIONS EN JUSTICE :

⇒ Décision du 26 mars 2009 désignant Maître THOME du cabinet d'Avocats COUDRAY du barreau de Rennes demeurant 14 avenue du Sergent Maginot, pour représenter les intérêts de la Ville de Saint-Brieuc dans l'instance engagée par la SCI BP, propriétaire d'un immeuble sis 9, rue de Penthièvre dont le prix a été fixé à 94. 973 € par le juge de l'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Saint-Brieuc.

⇒ Décision du 4 mai 2009 désignant Maître Michel POIGNARD du cabinet d'avocats SELARL EFFICIA, sis "Les Jardins des Pyramides" 21 Cours Raphael Binet à RENNES, pour représenter les intérêts de la Ville de Saint-Brieuc dans l'instance engagée par Mme Antoinette PHILIPPE domiciliée rue Courteline à SAINT-BRIEUC, réclamant une indemnisation des préjudices consécutifs à sa chute du 19 avril 2006 sur la voie publique.

⇒ Décision du 18 mai 2009 désignant Maître GUILLON-COUDRAY du cabinet d'Avocats COUDRAY du barreau de Rennes demeurant 14 avenue du Sergent Maginot, pour représenter les intérêts de la Ville dans l'instance engagée en appel par la Société SECHE ECO SERVICES suite au jugement rendu par le Tribunal Administratif le 31 octobre 2008.

2 – REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES D'AVOCATS :

⇒ Décision du 13 mai 2009 de régler les frais et honoraires de Maître AVRIL, avocat, domicilié 17 allée Marie Le Vaillant à Saint-Brieuc, afin qu'il procède à l'inscription d'une hypothèque légale sur l'immeuble du 32 rue de la Mardelle pour lequel la Ville s'est substituée aux propriétaires et a réalisé les travaux d'office suite à un arrêté de péril imminent.

3 – DROIT DE PREEMPTION :

⇒ Décision du 11 mai 2009 de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à SAINT-BRIEUC AGGLOMERATION concernant la déclaration d'intention d'aliéner relative à la parcelle cadastrée BX numéro 87, d'une surface de 2 080 m², située 16 rue Chaptal à Saint-Brieuc, appartenant à la SAS GEM'IMMO, en vue de la réalisation d'un parc relais, d'un peu moins de 100 places susceptible d'être étendu ultérieurement, aux terminus d'une ligne est-ouest reliant les Plaines Villes à Chaptal dans le cadre du projet TEO (Transport Est-Ouest).

4 - MARCHES PASSES SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE :

4 a - Période du 25 février au 20 avril 2009 :

MARCHES DE MAITRISE D'OEUVRE

• MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT PARTIEL DES ABORDS EXTERIEURS DU CENTRE COMMERCIAL DE LA RUE DE GENEVE ET CREATION D'UN LOCAL

- MARCHE 013/09 - notifié le 4 mars 2009

C. HARLE de Saint-Brieuc

montant : 33 597.27 € TTC

• MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT-GUILLAUME A SAINT-BRIEUC

- MARCHE 015/09 - notifié le 23 mars 2009

P. PERICOLO de Nantes - E2C ATLANTIQUE de Nantes – Cabinet HUET d'Angers

montant : 66 557.40 € TTC

MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES

• REALISATION DE TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES

- MARCHE 008/09 - notifié le 25 février 2009

D2L BETALI de Saint-Brieuc

montant minimum : 15 000.00 € HT – montant maximum : 30 000.00 € HT

• VERIFICATION ET ENTRETIEN DES EXTINCTEURS DES BATIMENTS COMMUNAUX

- MARCHE 011/09 - notifié le 24 mars 2009

SICLI de Cesson Sévigné

montant : 3 110.08 € TTC

• REALISATION D'UN GUIDE DE L'ETUDIANT 2009/2010

- MARCHE 016/09 - notifié le 1^{er} avril 2009

SOPEL de Lamballe

• RAMASSAGE ET TRANSPORT D'ALGUES VERTES

- MARCHE 018/09 - notifié le 8 avril 2009

Bernard LANDIN de Plédran

montant minimum : 8 000.00 € TTC – montant maximum : 20 000.00 € TTC

• ENTRETIEN DES AIRES DE JEUX DANS LES ESPACES PUBLICS ET LES COURS D'ECOLES

- MARCHE 019/09 - notifié le 8 avril 2009

ECOGOM de Maroeuil (62)

montant : 25 714.00 € TTC

MARCHE DE TRAVAUX

• REALISATION DE TRAVAUX DE BRANCHEMENTS NEUFS SUR LES RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES A SAINT-BRIEUC

- MARCHE 020/09 - notifié le 1^{er} avril 2009

ARC CANALISATIONS de Saint-Brieuc

montant minimum : 30 000.00 € HT – montant maximum : 90 000.00 € HT

4 b - Période du 21 avril au 27 mai 2009 :

MARCHE DE FOURNITURE

• FOURNITURE D'UNE BALAYEUSE DE 4 M3

- MARCHE 028/09 - notifié le 14 mai 2009

MATHIEU de Toul (54)

montant : 145 000.00 € TTC

MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

• MISSION DE COORDINATION DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DE NIVEAU 3 POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU CENTRE FUNERAIRE

- MARCHE 029/09 - notifié le 14 mai 2009

APAVE de Tréguieux

montant : 1 874.73 € TTC

• MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE – TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU CENTRE FUNERAIRE

- MARCHE 030/09 - notifié le 14 mai 2009

APAVE de Tréguieux

montant : 3 049.80 € TTC

• ETUDE SUR LE SCHEMA DIRECTEUR D'EAUX PLUVIALES

- MARCHE 031/09 - notifié le 18 mai 2009

B3E de Ruel Malmaison (92)

montant : 17 581.20 € TTC

5 - CONVENTIONS D'OCCUPATION DE LOCAUX SCOLAIRES :

(B) = briochin

LOCATAIRE	OBJET DE LA CONVENTION	DATE DE CONVENTION	LOYER
<u>Association Anatole</u> (B)	<u>ECOLE CESSON BOURG</u> Convention autorisant l'association Anatole à occuper la salle d'activités de l'école Cesson Bourg, les 28 avril, 14 mai et 29 mai 2009 dans le cadre des répétitions.	11 mai 2009	Gratuit
<u>Association Skol Diwan Sant-Breg</u> (B)	<u>ECOLE DIWAN</u> Convention autorisant l'association Skol Diwan Sant-Breg à utiliser toute l'école exception faite des classes, le dimanche 7 juin 2009, en vue d'organiser une kermesse de l'école Diwan.	13 mai 2009	Gratuit

<u>Association des Parents d'élèves (A.P.E.)</u> <u>(B)</u>	<u>ECOLE BARATOUX</u> Convention autorisant l'APE Baratoux à occuper la cour, le restaurant, la bibliothèque, les sanitaires, une salle de classe du rez-de-chaussée de l'école Baratoux, le dimanche 28 juin 2009, de 8h à 20h, dans le cadre d'une kermesse annuelle.	13 mai 2009	Gratuit
--	--	-------------	---------

<u>Association des Parents d'Elèves (A.P.E.)</u> <u>(B)</u>	<u>ECOLE DU GRAND-CLOS</u> Convention autorisant l'APE du Grand-Clos à utiliser la salle de restauration dans les deux écoles, le rez-de-chaussée, la salle de jeux, les sanitaires et les accès à l'école du Grand-Clos, le 16 et 17 mai 2009 de 9h à 23h, dans le cadre d'une kermesse des écoles publiques.	18 mai 2009	Gratuit
--	---	-------------	---------

6 - CONVENTIONS PASSEES AVEC DIFFERENTS ORGANISMES, ASSOCIATIONS OU PARTICULIERS POUR LE LOUAGE DE CHOSES N'EXCEDANT PAS DOUZE ANS :

LOCATAIRE	OBJET DE LA CONVENTION	DATE DE CONVENTION	LOYER
Association Wild Rose	Convention autorisant l'association Wild Rose à occuper la cour de l'ancien commissariat et le bâtiment de gauche (RG) de l'ancien commissariat, du 28 au 31 mai 2009, dans le cadre du festival Art Rock.	2 juin 2009	Gratuit

~~~~~